



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

DANS L'ENSEMBLE, MOINS DE DÉCÈS RELIÉS À LA PLAISANCE

Les décès reliés à la plaisance ont diminué au Canada au cours des cinq dernières années. En l'an 2000, (l'année pour laquelle nous possédons les plus récentes données) il y a eu 147 pertes de vie dans le domaine de la plaisance – donc une nouvelle diminution. Au cours des cinq dernières années (de 1996 à 2000) 888 personnes sont décédées dans des incidents impliquant des embarcations – une réduction de 17 % par rapport aux cinq années précédentes (de 1991 à 1995). Par contre 1/3 des 472 décès reliés à l'eau chez les Canadiennes/Canadiens en l'an 2000 est toujours imputable au domaine de la plaisance.

NE PAS PORTER DE VFI CONSISTE TOUJOURS UN PROBLÈME MAJEUR

Quoique dans l'ensemble le nombre de décès reliés à la plaisance ait diminué, les gens continuent à **ne pas porter leur VFI** (vêtement de flottaison individuel) ou leur gilet de sauvetage et que ce facteur contribue grandement à perpétuer le problème de la noyade. Le même nombre de plaisanciers qui ne portaient pas de VFI se sont noyés entre 1996 et 2000 que lors des cinq années précédentes – soit 643 victimes. La majorité de ces victimes ne portait pas de VFI (85 % de ceux dont nous avons obtenu les informations à ce sujet). De plus, un tiers des victimes n'avaient même pas de VFI dans leur embarcation (31 % des décès pour lesquels nous avons des informations concernant le port de VFI). Il faudrait introduire des mesures beaucoup plus sévères afin de motiver plus de Canadiennes/Canadiens à porter leurs VFI.

PROGRÈS CONCERNANT LA CONSOMMATION D'ALCOOL, MAIS C'EST TOUJOURS UN FACTEUR DE RISQUE

La campagne de prévention de la noyade AquaBon^{mc} de la SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE visant à diminuer les comportements à risque semble avoir eu un impact positif puisqu'il y a eu moins de noyades impliquant **l'alcool et la plaisance** au cours des cinq dernières années. Quoique la consommation d'alcool fut un facteur dans 38 % des décès reliés à la plaisance, il y a tout de même eu 21 % moins de décès impliquant l'alcool de 1996 à 2000 qu'au cours des cinq années antérieures.

LA FORMATION DES PLAISANCIERS EST ESSENTIELLE

Seulement un tiers des propriétaires d'embarcation avaient suivi un **cours de sécurité nautique**¹ avant l'introduction en 1999 des règlements sur la compétence des opérateurs d'embarcation. La majorité (68 %) de ceux qui l'avaient fait considéraient que c'était très utile.

De nombreux décès reliés à la plaisance pourraient être évités si les plaisanciers étaient plus prudents dans leurs embarcations : la majorité des victimes sont passées par-dessus bord (25 %) ou leur embarcation a chaviré (37 %); plusieurs victimes étaient seules lors de l'incident (25 %); beaucoup ont affronté de fortes vagues (27 %); il y a eu moins d'incidents reliés à des embarcations trop chargées (9 %) ou à la personne se mettant debout dans le bateau (9 %), mais il y a eu une augmentation inquiétante entre 1996 et 2000 (+ de 22 % et + de 24 % respectivement par rapport aux cinq années précédentes).

ACTIVITÉS DES VICTIMES?

La majorité des incidents nautiques mortels (78 %) se produisent lors d'activités récréatives. Le plus souvent les victimes prenaient place dans un bateau à moteur (33 % des décès nautiques), faisaient de la pêche sportive (27 %) ou étaient dans un canot (13 %). Il y toutefois eu moins de décès dans ces trois catégories de 1996 à 2000 par rapport aux cinq années antécédentes. D'un autre côté, les décès reliés à la chasse et à la voile ont augmenté de 40 % et 78 % respectivement au cours des cinq dernières années. Le nombre total en chiffre absolu de ces décès demeure toutefois beaucoup moindre que pour les bateaux à moteur et la pêche.

OÙ LES INCIDENTS NAUTIQUES SE PRODUISENT-ILS?

Au Canada, la moitié des incidents nautiques (53 %) se produisent sur les lacs. Les autres se déroulent sur l'Océan (23 %), les rivières et les ruisseaux (22 %). Au cours des cinq dernières années au niveau régional, un quart (28 %) des décès nautiques canadiens se sont produits en Ontario; 21 % en Colombie Britannique; 18 % au Québec; 17 % dans les Maritimes; 13 % dans l'Ouest et 3 % dans les Territoires du Nord-Ouest.

QUI COURT LE PLUS DE RISQUES?

Il y a environ 10 millions de plaisanciers au Canada (43 % des Canadiens de 16 ans et +)¹. Un quart des plaisanciers canadiens possèdent un total de 2,6 millions d'embarcations².

Presque toutes les victimes (91 %) sont des hommes. En plaisance, la moitié des victimes (48 %) est âgée entre 35 et 64 ans. Un tiers des victimes d'incidents nautiques (33 %) est âgé entre 18 et 34 ans.

LES MOTOMARINES SONT PLUS DANGEREUSES QUE LES AUTRES EMBARCATIONS

Plus de la moitié des décès canadiens en plaisance sont reliés aux bateaux à moteur, car c'est le genre d'embarcation le plus populaire. Les petites embarcations de moins de 5,5 mètres (18 pieds) sont plus souvent impliquées que les plus gros bateaux à moteur. Les canots viennent en second lieu.

En nombre absolu les décès reliés aux motomarines est peu élevé. Le taux de décès reliés aux motomarines est toutefois plus élevé si on le compare à celui des bateaux à moteur – 11 décès par 100,000 motomarines pour 6 décès par 100,000 pour les bateaux. Il est encore plus élevé en comparaison avec le taux pour les autres embarcations non motorisées (par ex. : canots, voiliers et bateaux à rames) qui est de 2 à 5 décès par année par 100,000 embarcations. Un comportement à risque des utilisateurs contribue probablement au taux plus élevé de décès pour les motomarines. Il ne faut toutefois pas oublier que les statistiques ne tiennent pas compte de l'impact des changements apportés aux règlements fédéraux pour les opérateurs d'embarcation qui stipulent que tous les conducteurs de motomarine doivent être âgés d'au moins 16 ans et qu'à compter de septembre 2002 ils doivent posséder leur carte d'opérateur d'embarcation de plaisance.

	'000's de bateaux utilisés en 1996 ²	Moyenne de décès en plaisance 1996 à 2000	Taux de décès par année par 100,000 embarcations
Bateaux à moteur	1,182	75	6
Motomarines	52	6	11
Canot et kayaks	965	31	3
Voiliers	124	6	5
Bateau à rames	294	7	2
Total	2,617	139	5.3

Notes: 1. Provenance : Étude de recherche de la Garde côtière canadienne en 1995, « Survey of the General Public on Issues Related to Boating ».
2. Provenance : Garde côtière canadienne, 1996, « Small Vessels Inventory in Canada ». Inclut le nombre d'embarcations privées des familles canadiennes et les embarcations louées pour le plaisir/l'utilisation personnelle. Les estimations sont précises à plus de 12 %.

SOYEZ UN PLAISANCIER AQUA BON^{MC}

...ÉVITEZ LES RISQUES INUTILES

1) CHOISISSEZ-EN UN. UTILISEZ-LE. PORTEZ TOUJOURS VOTRE GILET DE SAUVETAGE!

- Ne vous contentez pas de l'avoir à bord. Choisissez-en un et **portez-le**. La majorité des victimes d'incidents nautiques au Canada ne portaient pas leur gilet de sauvetage ou leur VFI lorsqu'elles se sont noyées. Les gilets de sauvetage se sont beaucoup améliorés au cours des dernières années. Vous pouvez maintenant choisir parmi un vaste éventail de VFI de différentes couleurs et styles, des gilets de sauvetage gonflables, etc. celui qui vous convient et que vous porterez.

2) PENSEZ-Y. L'ALCOOL ET LE NAUTISME NE FONT PAS BON MÉNAGE!

- L'alcool augmente les effets de la fatigue, du soleil, du vent, du mouvement du bateau sur votre équilibre, votre jugement et votre temps de réaction. Soyez AquaBon^{MC}, ne conduisez pas votre embarcation en état d'ébriété.

3) OBTENEZ VOTRE CARTE!

- Les règlements ont changé. D'après les nouveaux règlements fédéraux, tous les conducteurs de bateaux à moteur devront posséder une carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CEP) au plus tard en 2009. Tous les conducteurs de bateaux à moteur de moins de 4 mètres, y compris les motomarines devraient déjà posséder leur CEP.

- Toutes les personnes nées après le 1^{er} avril 1983 (de 20 ans ou moins) doivent maintenant posséder une carte CEP lorsqu'ils conduisent n'importe quel genre d'embarcation à moteur.

- Obtenez donc une formation en sécurité nautique. Suivez un cours ou étudiez à la maison puis passer l'examen. Communiquez avec votre division provinciale de la SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE pour obtenir des informations sur le cours du Brevet d'Opérateur Nautique^{MC} (B.O.N.). Ce cours vous aidera à apprendre les « règlements de la route » sur l'eau, comment faire face aux situations d'urgence nautiques et opérer votre embarcation de manière plus sécuritaire.

4) PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS AVANT LE DÉPART!

- Évitez de prendre des risques inutiles en effectuant quelques vérifications au préalable. Quel temps fera-t-il? Y a-t-il des sources de danger dans les environs? Avez-vous vos cartes et vos schémas? Avez-vous votre VFI? Avez-vous votre trousse de premiers soins, vos outils et vos pièces de rechange? L'équipement de sécurité fonctionne-t-il? Avez-vous suffisamment d'essence? Avez-vous prévenu quelqu'un de l'endroit où vous allez et de l'heure de votre retour.

5) PORTEZ LES VÊTEMENTS APPROPRIÉS!

- Votre VFI, bien entendu, mais aussi de bonnes lunettes de soleil, de la lotion solaire et des vêtements convenables.

- Apportez aussi des rames, un sifflet et des fusées éclairantes.

6) CONDUISEZ VOTRE BATEAU À MOTEUR OU VOTRE MOTOMARINE DE FAÇON RESPONSABLE!

- Regardez avant d'agir, maintenez un profil bas, conduisez à une vitesse moyenne, soyez à l'affût des changements de température et conduisez avec une extrême prudence et avec l'éclairage nécessaire après la tombée du jour.

- Les enfants de moins de 16 ans ne doivent pas opérer une motomarine. La conduite d'un bateau à moteur de 10 HP ou plus est interdite aux enfants de moins de 12 ans à moins d'être accompagné d'un adulte. Les jeunes de 12 à 15 ans peu-vent conduire un bateau de 40 HP et plus à la condition d'être accompagné d'un adulte.

SOMMAIRE DES STATISTIQUES

Décès reliés à la navigation de plaisance au Canada :
Totaux des cinq dernières années – de 1996 à 2000

	# (% du total)	Diff. en % 5 an. préc.
Total	888	-17%
QUI?		
Âge de la victime :		
< 18 ans	64 (7)	-18%
18 - 34	296 (33)	-24%
35 - 64	427 (48)	-9%
65 +	92 (10)	+0%
Sexe de la victime :		
Homme	804 (91)	-20%
Femme	82 (9)	+19%
QUAND?		
Mois de l'année :		
Mai - juin	294 (33)	-6%
Juillet - août	254 (29)	-24%
Septembre - octobre	189 (21)	-17%
Novembre - avril	128 (14)	-29%
OÙ?		
Environnement aquatique :		
Lac/étang	471 (53)	-16%
Océan	205 (23)	-24%
Rivière/ruisseau	198 (22)	-5%
Province/Territoire :		
T.N.	54 (6)	-22%
N.É.	69 (8)	-15%
I.P.E.	9 (1)	-18%
N.B.	20 (2)	-50%
Québec	158 (18)	-7%
Ontario	248 (28)	-13%
Manitoba	39 (4)	-26%
Sask.	37 (4)	-18%
Alberta	42 (5)	-7%
C.B.	184 (21)	-17%
T.N.O.	7 (1)	-36%
Nunavut	11 (1)	-59%
Yukon	10 (1)	+0%

TYPES D'ACTIVITÉS GÉNÉRALEMENT EN CAUSE

Récréatives (1 ou 2 activités particulières par incident)		
Bateau à moteur	289 (33)	-28%
Pêche	237 (27)	-22%
Canotage	117 (13)	-21%
Fête d'amis	61 (7)	n/a
Chasse	59 (7)	+40%
Bateau à voile	32 (4)	+78%
Total – activités récréatives	697 (78)	-10%
Quotidiennes (déplacement en bateau)	66 (7)	-45%
Professionnelles (habituellement pêche commerciale)	101 (11)	-33%

TYPE D'EMBARCATION IMPLIQUÉE

Bateaux à moteur		
- petit (5,5 m et moins)	281 (32)	-29%
- gros (plus de 5,5 m)	127 (14)	-25%
- grosseur inconnue	111 (12)	+12%
- motomarines	29 (3)	+53%
- total – bateaux à moteur	548 (62)	-20%
Canots	156 (18)	-20%
Voiliers	32 (4)	+45%
Bateaux à rame	38 (4)	+15%

POURQUOI – FACTEURS DÉTERMINANTS

Tombé/projeté par-dessus bord	222 (25)	-28%
A chaviré	332 (37)	-12%
A été submergé	119 (13)	-26%
Absence de VFI :		
VFI pas porté (correctement)	643 (72)	+0%
Pas de VFI	232 (26)	-9%
VFI porté (correctement)	113 (13)	-7%
Pas d'informations sur les VFI	132 (15)	-55%
Alcool en cause	537 (38)	-21%
Après la tombée du jour	156 (18)	-48%
Personne seule	219 (25)	-14%
Avec d'autres	665 (75)	-17%
Eau agitée	241 (27)	-32%
S'est mis debout dans le bateau	88 (10)	+22%
Bateau surchargé	83 (9)	+24%
Collisions	80 (9)	-22%
Virages abrupts	63 (7)	n/a

Publié en mai 2003 par la Société de sauvetage. Vous pouvez obtenir de plus amples informations dans le *Rapport national sur les noyades* de la Société en communiquant avec la :

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

287, avenue McArthur, Ottawa, Ontario K1L 6P3 – Tél. : (613) 746-5694; télécopieur : (613) 746-9929;

Courriel : experts@sauvetage.ca; Site Internet : www.sauvetage.ca

Ou communiquez avec votre division provinciale/territoriale de la Société de sauvetage.

La Société de sauvetage est l'expert en surveillance aquatique au Canada. La Société de sauvetage est un organisme de bienfaisance à but non lucratif fondée sur le bénévolat qui se consacre à la prévention de la noyade et des incidents reliés à l'eau par le biais de ses programmes de formation et d'éducation du public Aqua Bon^{MC} et de ses compétitions en sauvetage.

